

**Union Départementale des Associations
Familiales du Finistère**

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rue Rosemonde Gérard – CS 20027 – 29801 BREST CEDEX 9
Téléphone 02 98 02 86 86 – Télécopie 02 98 41 77 73

SELAS AU CAPITAL DE 40 000 EUROS – SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
OUEST ATLANTIQUE – SIRET 349 516 427 000 37

Union Départementale des Associations Familiales du Finistère

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 15 Rue Gaston Planté – 29200 Brest
N°SIRET : 308 851 922

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'Union Départementale des Associations Familiales du Finistère,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Départementale des Associations Familiales du Finistère relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par son conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

Union Départementale
des Associations
Familiales du
Finistère

Exercice clos le
31 décembre 2023

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 23 mai 2024

Le commissaire aux comptes

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	100 427	74 075	26 352	66 320
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	453 000		453 000	453 000
Constructions	6 136 663	1 967 420	4 169 243	4 317 002
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 422 681	1 164 754	257 927	238 002
Immobilisations corporelles en cours	2 153		2 153	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	456 090		456 090	434 375
Autres	15 542		15 542	13 008
TOTAL (I)	8 586 556	3 206 250	5 380 306	5 521 706
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	204 718	4 994	199 724	242 543
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	116 571		116 571	254 633
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 267 706		5 267 706	4 888 885
Charges constatées d'avance	72 008		72 008	54 804
TOTAL (II)	5 661 004	4 994	5 656 010	5 440 864
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 247 560	3 211 244	11 036 316	10 962 570

UDAF - CA 2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	216 578	216 578
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	216 578	216 578
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	3 988 695	4 027 474
Dont réserves des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	1 241 721	1 030 500
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	579 959	829 959
Report à nouveau	87 603	347 812
Dont report à nouveau des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	864 219	980 584
Excédent ou déficit de l'exercice	149 401	96 011
Dont excédent ou déficit des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	93 466	170 054
Situation nette (sous-total)	4 442 277	4 687 874
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 445	26 731
Provisions réglementées	282 773	282 773
TOTAL (I)	4 732 495	4 997 378
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 089 607	815 635
TOTAL (II)	1 089 607	815 635
PROVISIONS		
Provisions pour risques (Dt antériorité 1% logement)	330 975	337 423
Provisions pour charges	1 404 019	1 351 321
TOTAL (III)	1 734 993	1 688 744
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	873 346	1 053 019
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	239 253	223 498
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 811 057	1 769 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	519 408	377 284
Instruments de trésorerie (avances et acomptes)	36 156	37 748
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	3 479 220	3 460 812
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	11 036 316	10 962 570

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 018	2 049
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	2 727 648	2 556 423
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	9 493 881	9 053 263
Autres concours publics	254 760	278 673
Subventions d'exploitation	1 244 569	962 928
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	133 737	147 832
Utilisations des fonds dédiés	170 381	10 336
Autres produits	54 302	53 003
TOTAL I	14 081 295	13 064 508
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 010 955	1 755 931
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	931 858	846 020
Salaires et traitements	7 640 767	7 153 024
Charges sociales	2 816 498	2 592 692
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	374 530	359 818
Dotations aux provisions	148 675	194 979
Reports en fonds dédiés	49 353	
Autres charges	68 482	100 029
TOTAL II	14 041 117	13 002 493
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 178	62 015
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 314	502
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	8 314	502
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 702	9 138
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	7 702	9 138
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	612	-8 636
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	40 790	53 379

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	93 967	43 976
Sur opérations en capital	24 286	28 717
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	118 253	72 693
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 643	30 062
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
TOTAL VI	9 643	30 062
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	108 610	42 632
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	14 207 863	13 137 703
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	14 058 462	13 041 692
EXCEDENT OU DEFICIT	149 401	96 011
Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée	93 466	170 054
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	24 599	21 899
TOTAL		21 899
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	24 599	21 899
TOTAL	24 599	21 899

Annexe au bilan clos le 31/12/2023, dont le total est de 11 036 316 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 149 401 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

OBJET SOCIAL

L'U.D.A.F. du Finistère bénéficie d'une reconnaissance légale établie par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles. Elle regroupe les Associations Familiales et des Fédérations d'Associations Familiales du département. Elle est affiliée à l'Union Nationale des Associations Familiales dont elle est membre.

L'U.D.A.F. du Finistère est chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts matériels et moraux de toutes les familles vivant sur le territoire du département, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques.

Son activité consiste à :

- Donner avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et proposer toutes mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- Représenter officiellement toutes les familles françaises et étrangères du département,
- Désigner ou proposer les représentants des familles aux conseils, organismes et assemblées instituées par l'Etat, le département, la commune,
- Défendre les intérêts matériels et moraux des familles,
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs Publics estiment devoir lui confier la charge,
- Ester en justice, c'est-à-dire exercer au nom des familles toute action civile auprès des instances judiciaires compétentes.

MISSIONS

L'UDAF du Finistère exerce différentes missions qui se retrouvent dans les services ci-dessous :

- Service des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs
- Service des mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial
- Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - MADEHO
- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert – SAEMO Nord
- Service d'Action Educative en Milieu Ouvert et à moyens renforcés – SAEMO Sud
- Service Maison d'Accueil et d'Entraide mutuelle
- Service de résidence Accueil MADEN
- Services des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- Service Contrat Jeunes Majeurs / Mineurs Non Accompagnés
- Service d'information et d'accompagnement des Tiers dignes de confiance

- L'Institution

Les Autres Services regroupent les autres actions menées par l'association (Sépia, Lieu neutre, Enquêtes Sociales, GEM).

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- ▶ Nouveau service : Section Tiers Digne de Confiance : Démarrage au 1er Janvier 2023.
- ▶ CJM : Le service est ouvert aux mineurs non accompagnés à compter de Mars 2023. Nouvelle appellation du service : CJM/MNA (Contrats Jeunes Majeurs / Mineurs Non Accompagnés).
- ▶ Par suite d'une décision du Conseil départemental (Arrêtés du 15 mars 2022), réorganisation géographique des services de l'enfance, pour l'exercice 2023, selon les répartitions suivantes :
 - SAEMO – UDAF29 Nord (Brest) : 170 mesures AEMO suivies
 - SAEMO – UDAF29 Sud (Quimper) : 98 mesures AEMO et 59 mesures AEMO à moyens renforcés suiviesLe nombre de mesures suivies au global (AEMO/AEMO à moyens renforcés) reste identique à la répartition 2022 (268 AEMO / 59 AEMO à moyens renforcés), soit un total de 327 mesures suivies.
- ▶ Revalorisation du point de 3.82 € à 3.93 € en janvier 2023 avec effet rétroactif au 1er juillet 2022. Effet année pleine sur l'exercice 2023.
- ▶ MADEHO : effet année pleine du passage à 19 places au 1^{er} mai 2022 (+4 places).
- ▶ MADEN Brest : Passage à 21 places au 1er septembre 2023 (+2 places).
- ▶ Démarrage du réseau Après Parents (PAP) : “Le projet “Après-parents”, conçu et porté par l'ADAPEI 29, a pour objectif d'aider les parents à anticiper le temps où ils n'auront plus la capacité d'accompagner leur enfant parce qu'ils seront trop âgés voire décédés. Grace à l'engagement de 9 organismes finistériens (*), l'ADAPEI 29 a mis en place un réseau de 15 professionnels que les parents peuvent demander à rencontrer pour qu'ils les aident à anticiper l'avenir.”
 - (*) MDPH, CDAS Audierne-Douarnenez, UDAF, ATP, CLIC de Concarneau, Châteaulin, Brest et Morlaix, AS Domicile.
- ▶ Décision de stopper les Enquêtes sur l'exercice 2023. Réorganisation du service. Section analytique à l'équilibre en 2023 avec une faible activité.
- ▶ Réorganisation du pôle DAF : structuration de l'équipe informatique par la création du poste de technicienne informatique. Création du poste de responsable informatique. Glissement de la gestionnaire de Paie au RH. Embauche d'une nouvelle gestionnaire de paie.
- ▶ Finalisation de la mise en place de la nouvelle architecture réseau et de la sauvegarde
 - Installation des solutions Office 365

- Installation des serveurs Windows 2022 (période de tests) en fin d'année 2023.
 - Financement par crédit-bail mobilier et location financière.
- Sécurisation des modes de connexion à distance (Stormshield - Pare-feu)
Décision avec la mise en place de la nouvelle architecture, de doter les équipes mandataires et délégués de solution informatique mobile (PC et Téléphone data) : impact sur l'augmentation des dotations informatiques
- ▶ Udaf Morlaix : Individualisation du compteur électrique (séparation des compteurs avec les bâtiments du voisin) - Travaux finalisés en juin 2023. Impact sur les charges liés aux entretiens et travaux.
 - ▶ Mise en place d'une mobilité douce à Morlaix par le financement (location) de deux vélos électriques.
 - ▶ Impact des coûts locatifs des véhicules (parc identique - doublement des loyers : 77 K€ en 2022, 134 K€ en 2023).
 - ▶ Impact des consommations de carburant (+33 K€ à parc équivalent).
 - ▶ Impact des coûts d'énergie - rattrapage des frais de gaz sur les bâtiments de Quimper (recalcul depuis l'origine : surcoût d'environ 30 K€ par rapport à N-1).
 - ▶ Versement d'une Prime exceptionnelle de Partage de la Valeur (PPV) en décembre 2023 : 235 K€ dont 145 K€ financés par une reprise fonds dédiés de résultat N-2 sur le service SMJPM.
 - ▶ Service SMJPM : création d'un poste de juriste supplémentaire (suite validation par DDETS).
 - ▶ Evolution du logiciel métier Elips (Solution Editeur Onyx) - Nouvelle interface
 - ▶ Annonces par l'éditeur Berger-Levrault de l'arrêt des solutions logicielles de comptabilité à fin 2024 et des solutions de paie à fin 2025. Solutions qui seront remplacées par des partenariats proposés par l'éditeur. Réflexions à mener durant l'exercice 2024/2025.
 - ▶ Agence bancaire CIC : Mise en place d'une nouvelle organisation par le CIC, avec la création d'un département dédié aux Associations et Fondations. Rattachement de nos comptes aux équipes de Nantes et Rennes.
 - ▶ Mise en place du décret Tertiaire au sein des bâtiments de l'UDAF (Brest, Quimper, Morlaix). Obligations de répondre aux attentes du décret (Bâtiments dont la surface hébergeant des activités tertiaires est supérieure à 1000 m²). Accompagnement de la démarche par le cabinet Lowit, spécialisé dans l'optimisation des stratégies d'investissement pour les économies d'énergie des bâtiments tertiaires Mise en conformité afin d'atteindre les exigences de baisse de consommations d'énergies fixées pour 2030, 2040 et 2050 (atteinte de paliers d'économies).
 - ▶ Prêt à 20 ans consenti dans le cadre du 1% Logement (Action Logement) : 1er remboursement en 2023 (pour un montant de 11 K€).

REGLES ET METHODES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exercice,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissements et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, au règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- De l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action social et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.
- Du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et qui succède au règlement CRC n° 1999-01 du 16 février 1999
- Du règlement ANC n° 2019-04 qui s'applique aux entités gestionnaires d'établissement et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS)
- Du règlement comptable n° 2020-08 du 4 décembre 2020 qui modifie le règlement n° 2018 – 06

EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Pas d'évènement Post-Clôture.

INFORMATIONS REVALORISATION DE LA VALEUR DU POINT

La valeur du Point Salaire a été revalorisée en début d'année 2023, passant de 3.82 € à 3.93 €, avec un effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022. Le rappel a été passé sur les comptes 2022. Effet année pleine sur l'exercice 2023

INFORMATIONS COVID-19

Les activités de l'entité ont été préservées des conséquences de la crise sanitaire COVID-19 depuis mars 2020 et tout au long des exercices 2021 et 2022. L'entité a bénéficié d'une

subvention à hauteur d'un montant de 97 535.01 euros. Cette somme a été versée en 2021 au titre des dépenses engagées (masques, gels, matériels...) pour le service SMJPM et notamment l'achat de matériel informatique qui sont amortis sur 3 années. La quote-part des amortissements de l'exercice est reprise sur le montant de la subvention.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Les états financiers de l'entité ont donc été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels	01 ans
• Construction	de 20 à 50 ans
• Installations, Agencements et Aménagements	de 5 à 10 ans
• Matériels et Outillages.....	05 ans
• Matériel Informatique.....	de 3 à 5 ans
• Matériel de Bureau	de 4 à 5 ans
• Mobilier et divers	de 2 à 10 ans

Le détail des valeurs brutes et des amortissements est fourni dans les tableaux ci après.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Le tableau ci-après décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'association a constaté, au 31/12/2023, un engagement de 988 376.60 € calculée selon la méthodologie ci-dessous :

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et de l'hypothèse d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2.0 %
- Taux de charges : 48.65 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : TV 88/90

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'organe de direction est assuré par le Conseil d'administration dont les membres sont tous bénévoles ; à ce titre ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de l'Association.

Le montant global de la rémunération brute versée pour les 3 plus hauts cadres dirigeants est de 227 089.42 €

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il a été comptabilisé, sur l'exercice 2023, une somme de 15 129.39 € TTC.

LES COMPTES DES MAJEURS PROTEGES

Les fonds gérés par l'UDAF, pour le compte des personnes sous tutelles, s'élèvent à un montant de 215 782 632 € au 31 décembre 2023.

VALORISATION DU BENEVOLAT

Les heures de bénévolat ont été valorisées au SMIC horaires sur lequel a été appliqué le taux de charges sociales de la structure

Total des heures	Taux du SMIC	Taux des charges sociales	Valorisation
1 436.50	11.52 €	48.65	24 599.32 €

VENTILATION DES RESULTATS

<i>Résultat</i>	Exercice 2022	Exercice 2023
SMJPM	112 815 €	224 134 €
SABEGE	34 813 €	17 306 €
AEMO	-3 075 €	0 €
AEMOR	32 521 €	0 €
SAEMO-NORD	0 €	-74 112 €
SAEMO-SUD	0 €	-50 368 €
CJM	-18 478 €	-21 205 €
MADEHO	11 458 €	8 425 €
TDC	0 €	-10 712 €
MADEN	12 116 €	-705 €
MADENMLX	1 114 €	25 265 €
MADENQPER	-206 €	-2 278 €
MASP	-16 310 €	-11 948 €
INSTITUTION	22 789 €	39 515 €
1% LOGEMENT	0 €	0 €
4.1-IAEB	0 €	0 €
3-ILFL	0 €	0 €
1.2-IMDEDIA	0 €	0 €
1.3-IREAP	0 €	0 €
INSTP2	0 €	0 €
ILFL2	0 €	-1 188 €
IMEDIA2	0 €	282 €
IPAP	0 €	0 €
ITDC2	0 €	0 €
ATF	-3 779 €	4 207 €
ENQUETES	-10 296 €	7 743 €
ADHOC	-51 046 €	2 691 €
SEPIA	-13 622 €	12 439 €
ALS	-8 081 €	-3 262 €
LIEU NEUTRE	-3 134 €	-7 181 €
MEDIATION	-3 589 €	-9 644 €
XAEB	0 €	0 €
XGEM	0 €	0 €
Total	96 011 €	149 401 €

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF (si différent du Résultat Comptable)

Détermination du résultat au titre de l'exercice 2023

	AEMO Nord	AEMO Sud	CJM/MNA	MADEHO
Total des produits	602 874 €	887 284 €	244 183 €	283 232 €
Total des charges	676 986 €	937 653 €	265 389 €	274 808 €
Résultat comptable	-74 112 €	-50 368 €	-21 205 €	8 425 €
a. Reprise sur le compte 115100				
Reprise RAN sur résultat II-2	54 000 €	25 500 €	10 000 €	6 932 €
1161 : Amortissements comptables excédentaires différés				
1162 : Dépenses pour congés payés	-12 637 €	33 060 €	6 322 €	6 059 €
1163 : Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R.314-45	-3 213 €	17 965 €	8 291 €	470 €
1168 : Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat Administratif à affecter	-35 963 €	26 156 €	3 407 €	21 886 €

Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice N

Réserves	10682 Excédents affectés à l'investissement			
	10683 Excédent affecté à l'investissement d'un CPOM			
	1068522 Excédents et réserves affectés à l'investissement		14 500 €	11 886 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (Amortissements)			
	1068572 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		6 656 €	10 000 €
	1068562 Excédents affectés en réserve de compensation des déficits		5 000 €	
	10687 Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement			
Report à nouveau (RAN)	11510 Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation			
	1150 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation			
	11511.4 Financement d'un CPOM			
	115902 Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	-35 963 €		

DETAIL DE L'ANNEXE

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions

Tableau des emprunts

Échéances créances et dettes

Suivi des fonds associatifs

Suivi des fonds dédiés

Engagements financiers

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Informations diverses

Comptes Financiers

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUE	Valeur début exercice	Acquisitions	Cessions Rebut	Virement de poste à poste	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0	0	0
AUTRES IMMO. INCORPORELLES	100 427	0	0	0	100 427
Total	100 427	0	0	0	100 427
Immobilisations corporelles					
TERRAINS	453 000	0	0	0	453 000
AGENCEMENTS TERRAINS	0	0	0	0	0
BATIMENTS	5 568 606	0	0	0	5 568 606
AGENCEMENTS BATIMENTS	505 570	62 487	0	0	568 057
MATERIEL ET OUTILLAGE	0	0	0	0	0
AGENCEMENTS	0	0	0	0	0
MATERIEL DE TRANSPORT	70 839	16 939	0	0	87 778
MATERIEL DE BUREAU	263 246	10 302	11 914	0	261 635
MATERIEL INFORMATIQUE	546 677	89 881	0	0	636 559
AUTRES IMMO CORPORELLES	409 591	27 118	0	0	436 709
IMMO SUR TAXE D'APPRENTISSAGE	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	2 153	0	0	2 153
AVANCES ET ACOMPTE	0	0	0	0	0
Total	7 817 530	208 881	11 914	0	8 014 497
Tableau des emprunts					
TITRES IMMOBILISES	0	0	0	0	0
PRETS	434 375	65 717	44 002	0	456 090
AUTRES IMMO. FINANCIERES	13 008	2 535	0	0	15 542
Total	447 382	68 251	44 002	0	471 632
T O T A U X	8 365 339	277 132	55 915	0	8 586 556

TABLEAU DES PROVISIONS

RUBRIQUE		Montant en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Réserves					
	RESERVE DE TRESORERIE	988 392.60	122 280.53	1 422.94	1 109 250.19
	Total	988 392.60	122 280.53	1 422.94	1 109 250.19
Provisions réglementées					
	DIFF. SUR REAL. D'ELTS. D'ACTIF	282 772.91	0.00	0.00	282 772.91
	PROVISIONS POUR PENSIONS	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total	282 772.91	0.00	0.00	282 772.91
Provisions pour risques et charges					
	PROVISIONS POUR LITIGES	14 528.30	19 222.72	14 528.30	19 222.72
	PROV. POUR AMENDES ET PENALITES	0.00	0.00	0.00	0.00
	PROV. POUR RISQUES LIES A L'INVEST	0.00	0.00	0.00	0.00
	AUTRES PROV. POUR RISQUES ET CHGES	595 601.40	28 673.98	43 531.20	580 744.18
	Total	610 129.70	47 896.70	58 059.50	599 966.90
Provisions pour dépréciation					
	IMMO. INCORPORELLES	0.00	0.00	0.00	0.00
	IMMO. CORPORELLES	0.00	0.00	0.00	0.00
	STOCKS ET EN COURS	0.00	0.00	0.00	0.00
	COMPTES CLIENTS - DEBITEURS DIVERS	8 168.56	3 023.90	6 198.56	4 993.90
	PROV. POUR DEP. CP'TES. FINANCIERS	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total	8 168.56	3 023.90	6 198.56	4 993.90
T O T A U X		1 889 463.77	173 201.13	65 681.00	1 996 983.90
dont dotations et reprises :					
	d'exploitation 681		50 920.60	64 258.06	
	financières 686				
	exceptionnelles 687				
	dont affectation de résultat 120		122 280.53	1 422.94	

TABLEAU DES CREANCES

	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts -- 1% Logement	456 089.69	65 716.60	390 373.09
Autres immobilisations financières	15 542.41	2 534.77	13 007.64
Créances douteuses	4 993.90	4 993.90	
Autres créances	316295.17	316 295.17	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités			
Comptes de liaison	0.00	0.00	
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	72 008.44	72 008.44	
TOTAUX	864 929.61	461 548.88	403 380.73
Montant des prêts accordés	65 716.60		
Montant des remboursements réalisés	0		

TABLEAU DES DETTES

	Montant brut	< 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum				
Emprunts à plus de 2 ans	872 958.33	181 035.17	691 923.16	0.00
Emprunts et dettes financières divers	28 708.92	28 708.92		
Fournisseurs et comptes rattachés	239 253.13	239 253.13		
Personnel et comptes rattachés	1 811 056.50	1 811 056.50		
Organismes sociaux	0.00	0.00		
Etat et autres collectivités publiques	0.00	0.00		
Dettes sur immobilisations	0.00	0.00		
Comptes de liaison	0.00	0.00		
Groupes et associés	0.00	0.00		
Autres dettes	519 408.19	519 408.19		
Produits constatés d'avance	0.00	0.00		
TOTAUX	3 471 385.07	2 779 461.91	691 923.16	0.00
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	179 593.14			

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2023

Numéro de cpte	Comptes	AN	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
194-	Fonds dédiés sur subventions de fonciont.	65 428.65	55 309.01	5 956.24	114 781.42
195-	Fonds dédiés sur dons manuels affectés				
197-	Fonds dédiés sur legs et donations affectés				
	Fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification				
		Total	55 309.01	5 956.24	114 781.42
6894-	Engagements à réaliser sur subvention reçues	/	55 309.01	/	/
6895-	Engagements à réaliser sur dons manuels	/		/	/
6897-	Engagements à réaliser sur legs et donations	/		/	/
	Engagements à réaliser sur contributions financières des autorités de tarification				
		Total	55 309.01	/	/
7894-	Report sur subventions attribuées	/	/	5 956.24	/
7895-	Report sur dons manuels affectés	/	/		/
7897-	Report sur legs et donations affectées	/	/		/
	Report sur contributions financières des autorités de tarification				
		Total	0.00	5 956.24	/

Reclassement au 31/12/2020 de deux comptes :

46711200 Formation Agent d'accueil gens du voyage pour un montant de 6 079.32 € (Compte 194200)
 46300000 Fonds en dépôts FIPJ pour un montant de 2 292.81 € (Compte 194100)

194300 Fonds Inst part 2 (IPAP) : 10 861.75 €
 194400 Fonds Médiation Familiales : 11 967 €
 194500 Fonds Lieu Neutre : 43 656.84 €
 194600 Fonds AEB Hors Part 2 : 15 979.84 €
 194800 Fonds MADEHO : 12 800.64 €
 194850 Fonds 1% Logement : 11 143.22 €

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2023

Numéro de cpte	Comptes	AN	Augment.	Diminution	Fin d'exercice
19210000	Fonds dédiés à l'investissement	113 279.20			113 279.20
19210020	Fonds dédiés invest. 2020	24 353.52		2 670.00	21 683.52
19220007	Fonds dédiés exploitat° 2007	36 628.22			36 628.22
19220015	Fonds dédiés exploitat° 2015	215 309.63			215 309.63
19220018	Fonds dédiés QVT		250 000.00	18 769.60	231 230.40
19220019	Fonds dédiés exploitat° 2019	192 314.99		145 350.00	46 964.99
19220020	Fonds dédiés exploitat° 2020	168 321.27		3 591.27	164 730.00
19220021	Fonds dédiés exploitat° 2021		145 000.00		145 000.00
19410000	Fonds dédiés fonct. fonds	2 292.81			2 292.81
19420000	Fonds dédiés fonct. médiateur	6 079.32			6 079.32
19430000	Fonds dédiés Inst part 2	5 956.24	10 861.75	5 956.24	10 861.75
19440000	Fonds dédiés Médiation Familia	11 967.00			11 967.00
19450000	Fonds dédiés Lieu Neutre	23 153.44	20 503.40		43 656.84
19460000	Fonds dédiés AEB hors part 2	15 979.84			15 979.84
19480000	Fonds dédiés Madeho	0.00	12 800.64		12 800.64
19485000	Fonds dédiés 1% logement	0.00	11 143.22		11 143.22
	TOTAL	815 635.48	450 309.01	176 337.11	1 089 607.38

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2023

TABLEAU DES DETTES

ENGAGEMENTS DONNES

Avals et caution	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	988 376.60
Autres engagements donnés	146 649.62
TOTAL	1 135 026.22

ENGAGEMENTS RECUS

Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus	
TOTAL	0

Désignation: UDAF 29

Exercice clos le 31/12/2023

PRODUITS A RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	39 147.68
Disponibilités	
TOTAL	39 147.68

CHARGES A PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	889.80
Dettes fiscales et sociales	11 332.38
Autres dettes	3 910.02
TOTAL	16 132.20

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges/ produits d'exploitation	72 008.44	
Charges/ produits financieres		
Charges/ produits exceptionnels		
TOTAL	72 008.44	0.00

LES PRINCIPAUX FINANCEMENTS DES SERVICES

DOTATIONS GLOBALES DE FINANCEMENT		SEGUR
SMPM	6 758 491	
SABEGE	986 844	
MASP	254 760	
MADEHO	251 441	18 002
FACTURATION		
CD 29 AEMONORD	592 563	
CD 29 AEMOSUD	886 540	
Action Logement ALS	150 833	
CD 29 CJM	237 729	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DES RESIDENTS		
DDCS MADEN BREST	142 409	prestation de service
DDCS MADEN MORLAIX	156 585	prestation de service
DDCS MADEN QUIMPER	128 115	prestation de service
AUTRES SUBVENTIONS		
DRFIP ATF	60 000	7 566
CD 29 Administration Had'hoc	148 500	
Ministère Justice Espace Rencontre	30 000	
CD 29 Espace Rencontre	20 000	
CAF Espace Rencontre	100 947	
MSA Espace Rencontre	5 294	
Ministère Justice Mediation Familiale	20 000	
CD 29 Mediation Familiale	4 000	
CAF Mediation Familiale	68 795	
MSA Mediation Familiale	5 366	
FONDS SPECIAL UNAF		
Fonds spécial part 1	185 794	Fonds Spécial part 1 : 185 794.02 €
Fonds spécial part 2	53 647	Fonds Spécial part 2 : 53 647.46 €
	11 248 653	25 568

VENTILATION DES EFFECTIFS CDI EN ETP AU 31/12/2023

	ETP	Effectif
Section : Administratifs	61.05	64.00
Section : Cadres	29.50	30.00
Section : Personnel de Service	0.50	1.00
Section : Intervenants Sociaux	117.86	124.00
Sous-Total	208.91	219.00
Intervenants Sociaux - Personnel CAF mis à disposition	0.00	0.00
Total	208.91	219.00

Comptes Financiers au 31/12/2023

5 267 706.18 €

Comptes financiers gérés pour tiers

499 194.92 €

Banque fonds gérés sabege	470 783.34 €
Banque fonds gérés smjpm	-780.63 €
Banque fonds gérés cjm	1 463.00 €
Banque fonds gérés xhadhoc	26 270.89 €
Banque fonds gérés xdivers	1 458.32 €

Comptes financiers Gestion

4 768 511.26 €